

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS) BASF France du 20 octobre 2016

La liste des participants à cette réunion et les présentations sont disponibles en annexe.

La réunion s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Présentation par la société BASF France de son bilan annuel
2. Présentation par la DREAL de l'action de l'inspection des installations classées depuis la précédente CSS
3. Questions diverses

I- Présentation des exploitants :

Lors de la présentation de la société BASF France, monsieur Caron (ROSO) pose une question relative aux aires de dépotage et à leur lien avec l'extérieur. BASF répond qu'il existe des fosses de rétention enterrées pour les aires de dépotage sans lien avec le réseau public. De ce fait, il n'y a pas de rejet à l'extérieur du site des éventuelles fuites sur les aires de dépotage.

La société IDEX Énergies présente son activité, son organisation et les dispositifs de sécurité de ses chaufferies. Lors de la présentation, monsieur le sous-préfet de Clermont demande quelques précisions sur l'attribution du marché entre IDEX et BASF, IDEX précise que les dossiers des prétendants au marché sont examinés par BASF, puis notés. Celui ayant obtenu la meilleure note est retenu. En l'occurrence, IDEX vient d'obtenir un contrat de 3 ans avec BASF.

Monsieur Caron demande comment sont situés les réseaux de gaz. IDEX précise que les tuyauteries sont majoritairement enterrées. Elles deviennent aériennes avant l'entrée dans les chaufferies.

Monsieur le sous-préfet demande comment est réalisée la formation des pompiers du site. BASF répond que cette formation se fait en lien avec le SDIS dans le cas des exercices portant sur le plan d'opération interne (POI). Par ailleurs, ils sont entraînés une fois par an sur feu réel, ainsi que régulièrement au sein du centre national de prévention et de protection (CNPP) à Vernon.

Monsieur Caron demande si la chaudière gaz-fioul fonctionne toujours. IDEX précise que le fioul n'est plus utilisé. Les chaudières fonctionnent toutes au gaz naturel.

Monsieur Caron demande comment sont gérées les non-conformités du rapport de vérifications électriques. IDEX précise que ce sont eux qui les lèvent, et remplacent les pièces défectueuses eux-mêmes, permettant ainsi de gagner en réactivité.

Monsieur Caron demande si les rejets atmosphériques des chaudières sont bien suivis en réaction au résultat du dernier contrôle inopiné concluant à la non-conformité des vitesses d'éjection. IDEX répond par l'affirmative et précise que des travaux sont en cours pour améliorer la vitesse d'éjection.

II- Bilan de l'inspection des installations classées :

Un rappel des inspections menées et des actes administratifs pris depuis la précédente CSS est effectué par la DREAL.

En particulier, la DREAL indique qu'un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris suite à la visite d'inspection du 11 mai 2016.

Monsieur le sous-préfet demande la durée indiquée dans l'arrêté préfectoral de mise en demeure : IDEX a 3 mois pour lever les écarts majeurs. IDEX annonce les actions qui sont en cours de réalisation comme l'installation d'une gestion informatisée de la maintenance qui devrait permettre d'améliorer la traçabilité des actions menées suite aux différents contrôles.

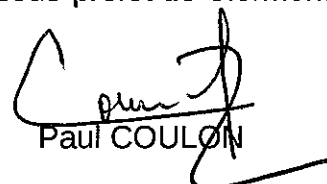
III- Questions diverses :

Monsieur le sous-préfet demande si l'explosion qui a eu lieu sur le site de BASF en Allemagne peut se produire sur le site de Breuil-le-Sec.

BASF précise que la politique du groupe est d'assurer un retour d'expérience sur tous ses sites suite à des accidents. Il en sera fait de même concernant cet accident une fois l'enquête terminée. Il précise également que la maîtrise des risques est une priorité, et que les investissements sur les mesures de sécurité sont réalisés dans ce but.

Enfin, le SID-PC précise que le plan particulier d'intervention (PPI) est en cours de révision.

Le sous-préfet de Clermont


Paul COULON